Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212203178-20260122-202607-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE de
**SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS**
22980

☎ 02.96.27.06.14.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
# SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deuxième jour du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel DESBOIS, Maire.

PRÉSENTS : DESBOIS Michel, JOUFFE Jean-Yves, LEFEUVRE Anne-Marie, REVEL Frédéric, FOULQUES Caroline (arrivée à 21h05), MARÉCHAL Robin

ABSENTS : COMMAULT Romaric (ayant donné pouvoir à DESBOIS Michel), PRUAL Myriam (ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Anne-Marie), BYRON Megan (ayant donné pouvoir à JOUFFE Jean-Yves)

A été nommée secrétaire de séance : Mme LEFEUVRE Anne-Marie

**Date de la convocation et d'affichage : 15 janvier 2026**

DÉLIBÉRATION N° 2026/07

| Nombre de Membres | | | |
|---|---|---|---|
| En exercice | Présents | Présents et représentés | Qui ont pris part à la délibération |
| 9 | 6 | 9 | 9 |

## OBJET : DEVIS ET ACQUISITION : ACQUISITION D'UN ROBOT-TONDEUSE

3 devis ont été demandés :
-L'entreprise MAZÉ propose un robot tondeuse d'occasion pour le terrain de foot.
Le robot tondeuse proposé (Kress KR233E) a été utilisé pendant 2 semaines sur un terrain de foot.
Il peut couvrir une surface maximale de 18 000 m²
Il est proposé au prix de 4.500,00 € TTC installé (tarif neuf : 6.499,00 € TTC sans l'installation).
-L'entreprise DELAMOTTE propose un robot tondeuse Segway CM120M pour une surface de 12 000 m² avec son abri pour un prix de 4.599,00 € TTC.
-L'entreprise JARDIMAN propose un robot tondeuse AUTOMOWER HUSQVARNA AM560 EPOS pour une surface de tonte maximale de 12 000 m² pour un prix de 6.060,00 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **À 7 voix POUR (Michel DESBOIS, Jean-Yves JOUFFE, Romaric COMMAULT, Myriam PRUAL, Frédéric REVEL, Caroline FOULQUES, Robin MARÉCHAL) et 2 abstentions (Anne-Marie LEFEUVRE et Megan BYRON), DÉCIDE d'acquérir un robot-tondeuse pour l'entretien du terrain des sports et de l'espace de l'aire de jeux,**
- **À 3 voix POUR la proposition de l'entreprise MAZÉ (Jean-Yves JOUFFE, Romaric COMMAULT et Frédéric REVEL), 2 voix POUR la proposition de l'entreprise DELAMOTTE (Michel DESBOIS et Caroline FOULQUES) et 2 abstentions (Myriam PRUAL et Robin MARÉCHAL), DÉCIDE d'accepter la proposition de l'entreprise MAZÉ,**
- **SOLLICITE le fond de concours de Dinan Agglomération dans le cadre du Défi Val Vert,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire à signer tout document afférent à cette délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Le Maire, M. Michel DESBOIS

MAIRIE SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS Côtes-d'Armor

*Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'État le même jour.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*